

 <https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/menaces-d-attentat-un-lyceen-de-l-aggl...>

 De

 3 min read

Menaces d'attentats : un lycéen de l'agglomération rouennaise reconnaît les faits

Il a envoyé des menaces d'attentats trois jours de suite à **16 établissements de l'agglomération rouennaise (Seine-Maritime) et de l'Eure**, lundi, mardi et mercredi dernier, pour permettre à un "*camarade de ne pas aller en cours*". C'est en tout cas ce que ce lycéen de l'agglomération rouennaise a expliqué aux enquêteurs, reconnaissant, en garde à vue, **être l'auteur des courriels malveillants** reçus par la quinzaine d'établissements.



Ces mails dans lesquels, le jeune homme menaçait d'un attentat à la bombe, ont nécessité **l'évacuation de 19.613 personnes dont 16.624 élèves**, précise le parquet de Rouen. Plus de 160 policiers ont été mobilisés pour la sécurisation des établissements et la levée de doute. Si la teneur des propos laissait penser à une motivation islamiste pour justifier les menaces, "*l'enquête n'a pas mis en évidence de radicalisation islamiste de l'intéressé*" précise encore le parquet de Rouen dans un communiqué.

Le jeune homme a fêté ses 18 ans en garde à vue

Le jeune homme a expliqué s'être inspiré d'une alerte similaire repérée sur les réseaux sociaux. Ce lycéen a **déjà été condamné à deux reprises au printemps dernier** par le tribunal pour enfants de Rouen pour des appels téléphoniques malveillants, collecte de

donnée à caractère personnel par un moyen frauduleux, des intrusions dans un établissement scolaire et des provocations à l'usage illicite de stupéfiants.

Les enquêteurs le soupçonnent également d'être l'auteur de menaces téléphoniques commises à l'encontre d'un établissement scolaire au courant du mois d'août dernier.

Le jeune homme était mineur aux moments de la commission des faits, mais il est **désormais majeur puisqu'il vient d'avoir 18 ans ce jeudi 21 septembre**. Cela dit, il est convoqué **devant le tribunal pour enfants dans le courant du mois d'octobre** pour menaces de mort de personnes chargées d'une mission de service public, menace de mort et menaces de destructions dangereuses pour les personnes. Si l'excuse de minorité (c'est-à-dire la prise en compte du fait qu'il était mineur au moment des faits) n'est pas retenue, le lycéen encourt **jusqu'à cinq d'emprisonnement**.

En détention provisoire et jugé le 12 octobre

Conformément à la demande du parquet**, à cause du risque de réitération,** le juge des libertés a tranché : le jeune majeur "*a été placé en détention provisoire dans l'attente de son jugement par le tribunal pour enfants le 12 octobre prochain*", a précisé le procureur de la République de Rouen, ce vendredi soir.

Generated with Reader Mode